

cause des prospections pétrolières et gazières. Nous pouvons seulement espérer et prévoir qu'au cours des mois suivants—et sans aucun doute au cours des années à venir—l'exploitation du pétrole et du gaz s'accroîtra dans cette région. J'aimerais qu'à une étape quelconque les membres du comité assument leurs fonctions à plein temps. J'aimerais que son personnel réside dans le Nord, dans la zone d'activité—et si ce n'est dans le Nord, alors en Alberta où les industries sont situées.

Il me semble qu'à certains égards, ce projet de loi est un peu prématuré. Au cours des dépositions devant le comité, on a proposé d'inscrire également, dans le projet de loi, le contrôle des gisements de pétrole et de gaz situés au large des côtes. J'aime à croire que ce bill s'appliquera particulièrement et uniquement—et je m'adresse ici au ministre—aux Territoires du Nord-Ouest et au territoire du Yukon. Je suis optimiste quant à ce qui se produira à l'avenir dans le delta du MacKenzie, les îles de l'Arctique et la vallée de Liard. J'espère que les dispositions du bill s'appliqueront à cette région et que le personnel dont nous nous préoccupons ici, indépendamment des chiffres fournis au comité, sera posté au centre de l'activité. Si le gouvernement se propose de présenter des mesures législatives visant d'autres régions du Canada qui relèvent de la compétence fédérale, ces mesures devraient être déposées séparément.

• (8.30 p.m.)

En terminant, monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de dire que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) semble avoir invoqué des arguments irrésistibles. Je regrette qu'il n'ait pas fait partie du comité. Dans le passé, j'ai été membre de comités dont il faisait partie et je sais que nous aurions pu mettre à contribution son savoir, sa compétence et son bon sens. L'amendement de son collègue de Battleford-Kindersley (M. Thomson) tend à assurer que la fonction publique prédomine au sein du comité du pétrole et du gaz. Franchement, je ne le crois pas nécessairement souhaitable. Ma remarque ne jette aucun discrédit sur les membres de la fonction publique. Je crois que le député de Skeena (M. Howard) a déjà signalé aujourd'hui que j'ai été fonctionnaire. J'en suis très fier et je regrette qu'il ne soit pas ici pour entendre mes remarques. Je reconnais que la fonction publique a ses limites et ses faiblesses, aussi bien que ses qualités. Pour que le Canada grandisse et se développe, nous

devons engager dans cette entreprise d'expansion, outre un très petit groupe de fonctionnaires du Canada, divers autres secteurs de notre société.

Pour les raisons que j'ai indiquées, je ne puis appuyer cet amendement. Peu importe nos sentiments à l'égard de ce qui peut s'être produit dans le passé, nous devons engager dans l'entreprise des gens étrangers à la fonction publique.

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, avec votre permission je dirai tout d'abord que j'ai trouvé instructives les remarques du député des Territoires du Nord-Ouest (M. Orange). Tous les députés se rendent compte de l'intérêt particulier qu'il porte à ce bill. Comme il le sait, j'ai eu l'occasion, il y a quelques années, de visiter quelques régions de sa circonscription. J'ai parfois l'impression que la mienne couvre une assez grande superficie, mais nous savons tous que la sienne est de loin la plus grande au pays. J'ai connu les opinions des gens du Nord lorsque j'ai visité la vallée du MacKenzie et d'autres régions du Territoire en compagnie des membres du comité du Nord canadien. J'ai aussi appris que ces gens espèrent voir exploiter certains gisements de pétrole et de gaz dans cette région canadienne.

Je suis heureux de constater que le député reconnaît, en principe du moins, l'avantage d'établir un comité permanent, formé de gens compétents. Qu'il ait fait observer qu'il s'agit ici d'un comité provisoire, n'est-ce pas une indication indirecte qu'il adopte partiellement le point de vue exprimé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et d'autres membres de son parti? Peut-être aurions-nous pu éviter ce mystère autour de ces amendements si le ministre, au nom du gouvernement, nous avait assuré qu'on nommerait ce comité permanent formé de gens renseignés et compétents, mais qui n'auraient rien à voir avec cette industrie. Jusque-là, je suis d'accord avec le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Orange). En pareil cas, je serais porté à lui concéder qu'il n'est pas nécessaire de nommer des employés de la fonction publique au sein du comité. Nous pourrions nommer des fonctionnaires au même titre que nous nommons des juges ou des membres de corps judiciaires, libres de tout intérêt ou pression au pays et non engagés envers qui que ce soit. C'est toujours dans cette optique que j'ai envisagé les nominations. Je crois déceler un certain appui de la part du député